

# Fiche d'inscription et de renseignements candidat

(l'ensemble des requêtes doivent être renseignées. Merci)

PRISE DE CONTACT LE : ...../...../20...

CFPPA Saint Rémy de Provence

## CERTIFICAT INDIVIDUEL PRODUITS PHYTO CIPP - V 2

Date session choisie : ..... ;  en attente date.

**Primo-certificat**  **Renouvellement** (copie certiphyto initial, obligatoire à l'inscription)

>> **CHOISIR DANS CADRE A, B ou C**

<p><b>A</b> <b>DECIDEUR</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Entreprise soumise à agrément</b> (ex. travaux et services)</p> <p>- <input type="checkbox"/> Prestation espaces verts</p> <p>- <input type="checkbox"/> Prestations agricoles</p>	<p><b>B</b> <b>OPERATEUR</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Secteur métier :</b></p> <p>.....</p> <p>(Espaces verts, maraichage, vigne, oliviers, céréales, ...)</p>
---	--

Le décideur peut acheter et/ou appliquer ; l'opérateur peut uniquement appliquer les produits

**C** **MISE EN VENTE ET VENTE**

**Professionnel**  **Grand public**

**CHOIX DU CANDIDAT :**  **FORMATION** ou  **TEST** (= passer test sans faire la formation)

### Trois PRE-REQUIS obligatoires pour pouvoir suivre la formation :

- 1) Etre dirigeant, gérant, associé ou salarié d'une entreprise ou collectivité ayant un n° SIRET (à indiquer plus bas) ; dérogation pour les demandeurs d'emploi immatriculés au Pôle emploi.
- 2) Comprendre les explications orales et écrites (Comprendre les explications durant la formation, lecture et compréhension des questions du test informatique, lecture des étiquettes produits, ...)
- 3) Se faire comprendre des autres (pouvoir donner des consignes ou des explications aux autres).

### Le candidat / participant formation :

NOM de naissance : ..... NOM d'usage : .....

Prénom (s) **tous** : .....

Date de Naissance ..... Lieu de Naissance : .....

N° Département de Naissance : (.....)

Niveau d'étude : .....

Adresse/code postal/ville : .....

Portable : ..... autre : ..... **mail** : .....

Activité et type culture : .....

**L'EMPLOYEUR ou l'entreprise :** Nom Responsable : .....

Raison sociale (Nom) : .....

Adresse/code postal/ville de l'entreprise: .....

**N° SIRET (OBLIGATOIRE)** : ..... Tél : .....

Mail : ..... Portable : .....

**Nom prénom responsable :** **Date et Cachet entreprise :**  
et Signature

## PROCÉDURE ADMINISTRATIVE FORMATION OU TEST «CERTIPHYTO »

PAGE A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

- 1) Le demandeur confirme la demande de place en formation en renvoyant la fiche d'inscription complétée et signée. (courrier ou email)
  - > en même temps ou dès que possible il dit au centre s'il y a une prise en charge directe par un OPCA ou autre, et si nous devons fournir des documents.
- 2) Environ un mois avant la formation, si le nombre d'inscrits est suffisant, notre secrétariat transmet au demandeur :
  - > La convocation à la formation (horaires, plan d'accès, CI à apporter, repas ; ...)
  - > Le contrat de formation : à nous renvoyer complété-signé avec : soit la preuve de prise en charge OPCA, soit le devis accepté signé, soit le chèque de paiement.(encaissé à l'entrée en formation).
- 3) A l'entrée en formation : les candidats présentent une copie de leur pièce d'identité.
- 4) En fin de formation les participants reçoivent la notice expliquant comment demander son certiphyto sur « service-public.fr »
- 5) En fin de formation, ou juste après, nous délivrons le « bordereau de score/attestation de formation », au vu de la fiche d'inscription et de la copie de la pièce d'identité fournie(adresse postale et données naissance). Ce document permet au candidat de faire la demande de certiphyto en ligne (suivant notice fournie).
- 6) A ce moment là : suivant les demandes et besoins de chacun, nous transmettons : factures acquittées ; copie contrat contresigné par nous ; attestation de présence, données du centre à fournir à certains financeurs, suivant vos demandes.
- 7) Après la formation, la personne qui a réalisé sa demande en ligne, reçoit sur son compte « service-public » rubrique « documents » son courrier dont la dernière page est le certiphyto :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

FranceAgriMer  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**  
Conformément à la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009, décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 et aux articles R.254-8 à 254-14 du code rural et de la pêche maritime

M. ~~XXXXXXXXXXXX~~  
Né(e) le ~~XXXXXXXXXX~~ (E)  
est titulaire du (des) certificat(s) individuel(s) produits phytopharmaceutiques :

Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur (exploitation agricole) (DEA)  
Numéro de certificat : ~~XXXXXX~~  
Délivré le : 15/09/2016 par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR.  
Date début de validité : 15/09/2016 Date limite de validité : 15/09/2026

ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT

ONEMA  
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

1 rue Henri Rot Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél : +33 (0) 4 79 30 30 00 / Fax : +33 (0) 4 79 30 30 30  
www.franceagri.fr

**RAPPEL REGLEMENTAIRE** : les demandes de renouvellement des « certiphyto » (après la formation correspondante ou le test), doivent être faites avant les 3 derniers mois de validité du certificat en cours. (Sinon l'état refuse la délivrance)